Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le



ID: 069-216901413-20221017-D82\_22-DE



Conseil municipal du 17 octobre 2022 Délibération n° 82-22

Objet: Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Madame SARDINHA Carla et Monsieur MEUNIER Léo

Date de convocation : 11/10/2022

Présidence : Pascale CHAPOT – 1ère adjointe

Secrétaire élu : Laure PIQUERAS

Membres présents : Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET — Serge CAFIERO — Sophie PIVOT - Gaël DOUARD — Véronique ZIMMERMANN — Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON — Anne BLANCHET — Laure PIQUERAS

## Membres excusés et représentés :

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Loïc BIOT
Dorothée RODRIGUES a donné pouvoir à Véronique MERLE
Virginie PRIVAS-BREAUTE a donné pouvoir à Pascale CHAPOT
Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL
Raphaelle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

## Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 20 Votants: 29

# I. LE CONTEXTE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été lancée avec la collaboration des communes de Mornant et Soucieu en Jarrest. Par la délibération n°80/18 du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la commune a approuvé la mise en place d'une opération façade dans le cadre de l'OPAH-RU, valant revitalisation du centre-bourg.

Dans ce cadre, Madame SARDINHA Carla et Monsieur MEUNIER Léo, propriétaires de la propriété située 101 La Côte à Mornant, sollicite la commune de Mornant pour des travaux de rénovation de façade d'un montant subventionnable de 4950 € TTC.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Enduits de façades en deux couches, finition talochée, façade Est



ID: 069-216901413-20221017-D82\_22-DE

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune avec notamment la validation d'un permis de construire n°69 141 21 000 05.

La subvention s'élève à 990 € basée sur devis d'un montant de 4950€ TTC de l'entreprise ARNAUD FACADES en date du 31 aout 2022.

#### II. LA PROPOSITION

Vu la délibération n°80/18 du Conseil Municipal du 1er octobre 2018 portant approbation de la mise en place d'une opération façade dans le cadre de l'OPAH-RU, valant revitalisation de centre-bourg, et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières de la commune,

Vu la demande déposée par Madame SARDINHA Carla et Monsieur MEUNIER Léo, relative au projet d'amélioration et de valorisation de la propriété située 101 La Côte à Mornant,

Considérant les travaux envisagés de rénovation de façade,

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la subvention aux travaux d'amélioration et de valorisation prévu par la Commune,

Considérant que la commune de Mornant attribue une aide de 20% du montant des travaux TTC subventionnable plafonné à 15 000 € TTC,

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au Budget 2022, et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

La commission Aménagement du territoire, urbanisme, grands projets, bâtiments, services techniques, développement durable, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Gaël DOUARD, Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 990 € à Madame SARDINHA Carla et Monsieur MEUNIER Léo dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 101 La Côte à Mornant,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER